

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2022/106 du 29 mars 2022

62/1416

63/1397

Instructions comptables et statistiques ; Soins de psychologie de première ligne.

Suite à l'approbation par le Comité d'accompagnement du 24 février 2022 de la modification de la convention relative au « financement des fonctions psychologiques dans la première ligne par le biais des réseaux et de partenariats locaux multidisciplinaires, les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

1. Nouveau pseudo-code nomenclature :

792934 : Soins psychologiques spécialisés – séance individuelle – première séance

Intervention AMI : dépenses - nombre de cas – pas de jours

Tickets modérateurs : pas de dépenses – pas de cas – pas de jours

2. Modification du libellé du pseudo-code nomenclature (uniquement en français) :

792470 : Remboursement du trajet en soins psychologiques spécialisés **après renvoi par le psychologue de première ligne**

Date d'application

Les modifications reprises sous les **points 1 et 2** sont applicables pour les prestations effectuées à partir du 1^{er} septembre 2021.

Le Fonctionnaire Dirigeant ff.,

J. Coenegrachts
Directeur général a.i.

Annexes : nihil